



Livret de formation

DESTINE AU JURY

Diplôme d'Etat

de conseiller en économie sociale familiale

Etablissement de formation

.....
.....

Nom du candidat :

Prénom(s) du candidat :

Ce document doit être conforme à l'annexe IV de l'arrêté SSAA1812299A du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

LE PRESENT LIVRET COMPREND

I- Identité du candidat

II- Informations complémentaires relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures

III- Présentation et organisation de la formation de conseiller en économie sociale familiale

III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention du CESF

III- 2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique

IV- Organisation et évaluation de la formation pratique

IV-1. Cadre général

IV-2. Evaluation

V- Evaluation des domaines de compétences par l'établissement de formation

DC1- Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

DC2- Intervention sociale

DC3- Communication professionnelle

DC4- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

VI- Evaluation du parcours de formation de l'étudiant par l'établissement de formation

VII- Evaluation du parcours de formation par l'étudiant

Ce document est destiné au Président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation.

Bases juridiques : La formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est encadrée par les articles L. 411-1 à 411-6 et R.451-1 à D.451-8, D. 451-28-1 à D. 451-28-10, D.451-57-1 et D.451-57-2 du code de l'action sociale et des familles, et l'arrêté SSAA1812299A relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

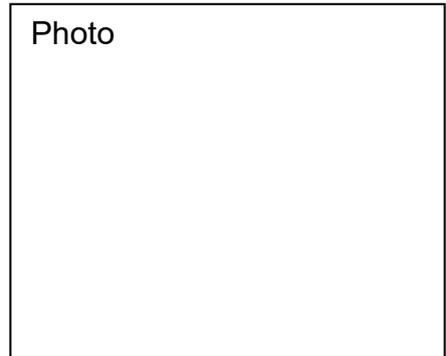
I - Identité du candidat

Nom du candidat :
nom de naissance :
nom d'usage :

Prénom(s) :

Naissance le : à :
 Pays :

Nationalité :



Diplômes obtenus :

Situation du candidat à l'entrée en formation :

- En recherche d'emploi
- Statut d'étudiant (université, filière) :
- Formation initiale
- Formation en cours d'emploi (formation continue)
- Adresse professionnelle (le cas échéant) :

- Autre :

Rémunération : Oui Non
Bourse : Oui Non

Le candidat est présenté au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale par l'établissement de formation :

Modalités de préparation à l'examen du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale :

- Formation initiale
- Formation professionnelle continue

Date d'entrée en formation :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur
de l'établissement

II - Informations complémentaires relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures

Validation(s) de certification au titre de la possession du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale, ou d'un diplôme du travail social en application de l'article 8 de SSAA1812299A et de l'annexe IX de l'arrêté (tableau de correspondance des domaines de certification du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale) :

Préciser le diplôme et sa date d'obtention (joindre la copie de la notification ou du DE) : _____

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DC1A | <input type="checkbox"/> DC2A | <input type="checkbox"/> DC3 | <input type="checkbox"/> DC4A |
| <input type="checkbox"/> DC1B | | | <input type="checkbox"/> DC4B |

Validation(s) de certification à l'occasion d'une précédente présentation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (joindre la copie de la notification) :

Préciser la date de présentation et la formation complémentaire suivie : _____

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DC1A | <input type="checkbox"/> DC2A | <input type="checkbox"/> DC3 | <input type="checkbox"/> DC4A |
| <input type="checkbox"/> DC1B | <input type="checkbox"/> DC2B | | <input type="checkbox"/> DC4B |
| <input type="checkbox"/> DC1C | | | |

Validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)

Précise la date de notification de la décision de VAE (joindre la copie de la notification) : _____

- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DC1A | <input type="checkbox"/> DC2A | <input type="checkbox"/> DC3 | <input type="checkbox"/> DC4A |
| <input type="checkbox"/> DC1B | <input type="checkbox"/> DC2B | | <input type="checkbox"/> DC4B |
| <input type="checkbox"/> DC1C | | | |

Je soussigné(e)..... en qualité de
directeur de l'établissement de formation

.....
certifie que..... bénéficie des validations
référencées ci-dessus.

Allègement de formation

- Partiel - indiquer la nature et la durée de l'allègement :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur
de l'établissement

III - Présentation et organisation de la formation de conseiller en économie sociale familiale

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention de conseiller en économie sociale familiale¹

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.²

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention en fonction de l'expression des besoins des populations.

Le conseiller en économie sociale familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention.

Rôle et fonctions

Le conseiller en économie sociale familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté. Il crée les conditions de participation et de mobilisation des personnes à toutes les étapes de l'accompagnement social dans une dynamique de co-construction.

Le cœur de métier du conseiller en économie sociale familiale est l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne. Il s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des

¹ Arrêté SSAA1812299A relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, annexe I (extraits)

² Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-57-1 et D.451-57-2.

sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne.

Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes. Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles.

Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne, tels que : consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture. Il peut notamment intervenir à des moments clés de la vie des personnes (naissance, décès, chômage, séparation, retraite, maladie). Pour ce faire, il privilégie la participation active et permanente des personnes, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités et la maîtrise de leur environnement domestique.

Il mène un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne, dans une dimension socio-économique et éducative. Il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes ou des groupes. Pour mener l'accompagnement social, le conseiller en économie sociale familiale fait reposer ses actions sur des interventions individuelles et collectives.

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, il évalue la situation, conseille et négocie les actions à mettre en place avec la personne. Dans le cadre de l'accompagnement social individuel et collectif, il met en œuvre différentes méthodologies d'intervention, notamment des interventions sociales d'intérêt collectif, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'intervention sociale d'aide à la personne.

Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics sociaux et territoriaux partagés avec les personnes, les habitants, les acteurs institutionnels et associatifs. Il conçoit et conduit des projets de développement social territorial. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale. En lien avec son contexte institutionnel, il peut être amené à concevoir, coordonner et animer l'intervention d'autres professionnels.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

III-2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique

Cadre général pour les candidats titulaires du BTS ESF :

Formation théorique	Formation pratique
540 h	560 h de formation pratique 16 semaines

IV - Organisation et évaluation de la formation pratique

IV-1. Cadre général

La formation pratique est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel.

La formation pratique est effectuée sous la conduite d'un référent professionnel.

Une convention tripartite conclue entre le responsable du site qualifiant, le référent professionnel et l'établissement de formation précise les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil établi par le site qualifiant.

La convention prévoit au minimum une visite de stage pendant la durée de la formation pratique.

Cette convention précise l'identité des parties concernées, les modalités règlementaires de déroulement et les objectifs de la période de formation pratique définis à partir du référentiel professionnel.

Une évaluation de la formation pratique est réalisée par le référent professionnel, au regard des objectifs définis et en lien avec le référentiel de compétences. Cette évaluation traduit l'évolution de l'étudiant dans l'acquisition et la mise en œuvre des compétences professionnelles dans un cadre éthique et du respect des personnes, des familles ou des groupes.

IV-2. Evaluation

Les documents d'évaluation pour la durée de la formation pratique sont présentés ci-après.

Etablissement de formation :

Candidat :

Evaluation

Période de formation pratique de 16 semaines effectuée sur site(s) qualifiant(s)
(document à dupliquer si la formation pratique est effectuée sur deux sites)

Formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Cachet du site qualifiant

Cachet de l'établissement de formation

Nom et prénom de l'étudiant

Dates de la formation pratique : du _____ au _____

Durée en heures et semaines : _____ heures _____ semaines

Adresse du site qualifiant :

Nom du service :

Activités du service :

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant :

Nom, prénom et coordonnées du référent professionnel :

Qualité du référent professionnel (fonction et titre):

Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté :

- Identifier les caractéristiques et spécificités des publics accueillis ou accompagnés et les problématiques sociales
- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement social individuel dans le champ de l'ESF
- Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou collective en lien avec les domaines de la vie quotidienne
- Créer les conditions de mise en œuvre de la relation d'aide
- Créer les conditions de mobilisation de la personne ou du groupe dans les domaines de leur vie quotidienne
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Appréhender les enjeux et les logiques institutionnelles et interinstitutionnelles partenariales et de réseaux sur un territoire donné
- Elaborer et conduire des projets à dimension territoriale
- Elaborer une communication professionnelle dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Organiser une veille sur les dispositifs de politiques publiques et territoriales
- Analyser sa posture professionnelle dans la mise en œuvre des méthodologies d'intervention

Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :

Evaluation de la période de formation pratique par l'étudiant

n.b. : nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et signature de l'évaluation.

Prénom et Nom de l'étudiant :

Date et signature :

**V - Evaluation du parcours de l'étudiant dans l'acquisition des compétences par
l'établissement de formation
Compétences visées prévues à l'annexe I de l'arrêté**

**Les compétences reportées concernent uniquement le diplôme d'Etat de conseiller en économie
sociale familiale³**

DC1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

- C1.1 Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne
- C1.2 Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques
- C1.3 A Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne
- C1.3B Conseiller les personnes

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

n.b. : nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et signature de l'évaluation.

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :

Date, signature et cachet de l'établissement de formation

³ Les compétences du DECESF développées en BTS ESF ne sont pas reprises dans cette partie, sauf précision contraire.

DC2 : Intervention sociale

- C2.1 Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique
- C2.2 Instaurer une relation d'accompagnement social
- C2.3 Analyser et diagnostiquer une situation dans sa complexité et sa globalité
- C2.4 Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire
- *C2.B1 Analyser les besoins d'un public⁴*

Intervention sociale d'intérêt collectif dans les domaines de la vie quotidienne

- C2.A1 Rechercher et organiser les ressources nécessaires au projet collectif
- C2.A2 Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif
- C2. A3 Impulser, conduire des actions collectives d'animation, de formation, de conseil et d'information auprès des groupes dans les domaines de la vie quotidienne
- C2.A4 Evaluer en continu le projet collectif

Intervention sociale d'aide à la personne dans les domaines de la vie quotidienne

- C2.B2 Coconstruire un plan d'action négocié et accompagner sa mise en œuvre
- C2.B3 Evaluer les résultats de l'intervention en favorisant l'implication de la personne

Analyse territoriale

- C2.D1 Concevoir et conduire des projets à dimension territoriale
- C2.D2 Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

n.b. : nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et signature de l'évaluation.

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :

Date, signature et cachet de l'établissement de formation

⁴ Compétence du BTS ESF, à mobiliser dans le cadre de l'intervention sociale

DC3 : communication professionnelle

- C3.1 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics
- C3.2 Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution
- C3.3 Transmettre des informations auprès des différents acteurs dans un cadre éthique
- C3.4 Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

n.b. : nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et signature de l'évaluation.

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :

Date, signature et cachet de l'établissement de formation

DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- C4.3 Représenter le service, l'établissement, l'institution
- C4.4 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel, pluri-institutionnel
- C4.5 Identifier et analyser les dynamiques territoriales
- C4.6 Inscrire des actions en partenariat et en réseau dans une dynamique territoriale
- C4.8 Assurer une fonction de médiation et de négociation
- C4.9 Assurer une veille sur les politiques publiques

Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :

n.b. : nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et signature de l'évaluation.

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :

Date, signature et cachet de l'établissement de formation

VI- Evaluation du parcours de formation de l'étudiant par l'établissement de formation

Cette partie est à compléter par un formateur membre de l'équipe pédagogique au vu de l'appréciation globale du parcours de l'étudiant (formation pratique sur site(s) qualifiant(s) et formation théorique en établissement de formation). Elle doit faire ressortir les acquisitions dans les quatre domaines de compétences définis pour le diplôme d'Etat de conseiller en économie social familiale.

n.b. : nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci.

VII - Evaluation du parcours de formation par l'étudiant

n.b. : nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et signature de l'évaluation.

Prénom et nom de l'étudiant :

Date, signature :